

N° : DE/44/8.8/08.03.2021-17

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Augustins à Pernes-les-Fontaines, le 08 mars 2021, après convocation légale reçue le 02 mars 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absent non représenté :

M. Patrice DE CAMARET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Appel à projet « Plus en avant » du Département de Vaucluse – Création d'une plateforme de déchets verts sur le territoire des Sorgues du Comtat

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-Président indique à l'assemblée qu'au travers de sa stratégie Vaucluse 2025-2040, le Conseil départemental a confirmé son rôle de soutien aux territoires vauclusiens.

Par délibération n°2020-578 en date du 11 décembre 2020, le Département de Vaucluse a acté la mise en place du plan de relance « Plus en Avant », matérialisé par un appel à projets à destination des EPCI et des deux Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont-Ventoux, concernant les exercices 2021-2022-2023, afin de soutenir les projets

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-2484 00293-20210308-08032021_17

d'investissement inscrits dans une démarche globale de transition climatique, écologique et sociétale.

Les opérations pouvant prétendre à des subventions contractuelles concerneront des projets d'investissement intégrant les axes prioritaires d'intervention du Département.

Le projet de création d'une plateforme de déchets verts sur le territoire de la CCSC, ayant pour objectif la valorisation de la matière, suite à un broyage des végétaux, permettra leur transformation et valorisation en BRF (bois raméal fragmenté) pour une utilisation en paillage organique, et en compost (plaques de fleurs biodégradables) pour une utilisation en amendement dans les espaces verts publics. Il pourrait s'inscrire dans les axes prioritaires d'interventions du Département suivant :

- Projets innovants s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique liée à des projets d'efficacité énergétique, de substitution des énergies fossiles, de développement des énergies renouvelables ou de récupération ;
- Economie circulaire.

En effet, le projet consiste en la création d'une plateforme de récupération et de valorisation des déchets verts provenant des services techniques de la CCSC (apports liés aux entretiens des parcs, jardins publics et espaces verts du territoire).

La collectivité fait face depuis plusieurs années à une nette augmentation des apports de déchets verts (particuliers, professionnels et services espaces verts CCSC) et, malgré la présence de deux déchetteries sur le territoire, la gestion très saisonnière devient de plus en plus problématique (capacité de stockage faible).

Ce nouvel aménagement permettra de différencier les flux issus des services communautaires de ceux issus des ménages et ainsi désengorger les deux déchetteries existantes en faveur des usagers particuliers, améliorant de ce fait le service à la population des Sorgues du Comtat.

Il est à noter que ce projet s'inscrit directement dans le Plan Climat Air Energie Territorial des Sorgues du Comtat en cours de réalisation.

La valorisation et la réutilisation de ces déchets verts, ainsi que les impacts positifs en faveur du climat et de la transition énergétique de ce projet, seront détaillés dans la note de présentation du projet déposé au Département de Vaucluse.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 222 117,50 € HT soit 266 541,00 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

	Montant HT	Taux (%)
Aide du Département AAP	111 058,75 €	50 %
Autofinancement CCSC	111 058,75 €	50 %
TOTAL	222 117,50 €	100 %

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210308-08032021_17

VU la délibération du Département de Vaucluse n°2020-578 en date du 11 décembre 2020 actant la mise en place du plan de relance « Plus en Avant », matérialisé par un appel à projets à destination des EPCI et des deux Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont-Ventoux, concernant les exercices 2021-2022-2023, afin de soutenir les projets d'investissement inscrits dans une démarche globale de transition climatique, écologique et sociétale ;

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à :

- déposer la Candidature de la CCSC à l'appel à projet « plus en avant » du Département de Vaucluse pour la création d'une plateforme de récupération et valorisation des déchets verts sur son territoire ;
- solliciter l'aide financière du Département au titre de l'appel à projets 2021-2023 ;
- signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

